

CLASSES SYNTAXIQUES ET DIVERGENCE D'ANALYSE

BEATRICE JEANNOT-FOURCAUD
Université des Antilles et de la Guyane
IUFM de Guadeloupe
beatrice.jeannot.fourcaud@wanadoo.fr

Cet article traite de l'un des apports essentiels de la linguistique fonctionnelle: l'établissement des classes syntaxiques dans le cadre de la description des langues. A partir de quelques exemples, nous discuterons de travaux d'orientations théoriques différentes. On cherchera ainsi à illustrer le caractère original de la démarche fonctionnaliste et à montrer que le même matériel linguistique peut induire une analyse différente, selon que celle-ci repose ou non sur une identification préalable rigoureuse en termes de classes syntaxiques.

Mots clés: classes syntaxiques, compatibilités, personne grammaticale, copule, créoles

En este artículo se aborda una de las contribuciones fundamentales de la lingüística funcional: el establecimiento de clases sintácticas, como parte de la descripción de las lenguas. A partir de algunos ejemplos, se tratarán trabajos de diferentes orientaciones teóricas. De este modo se mostrará el carácter original del enfoque funcionalista y que el mismo material lingüístico puede inducir a un análisis diferente, dependiendo de si antes se haga una identificación rigurosa en términos de clases sintácticas.

Palabras clave: clases sintácticas, compatibilidades, persona gramatical, cópula, criollos

Introduction

«Au seuil de la syntaxe: les classes», c'est par ces mots que Christos Clairis introduit l'un des chapitres de son ouvrage (2005a, 41), signalant ainsi que toute analyse syntaxique ne peut passer outre cette étape incontournable que constitue l'établissement des classes syntaxiques. Ce lien intrinsèque entre analyse syntaxique et classes syntaxiques est, dès 1960, clairement affirmé par André Martinet dans *Eléments de Linguistique Générale et Appliquée* :

De la syntaxe, on dira aujourd'hui qu'elle est, au sens large du terme, l'examen de la façon dont l'auditeur peut reconstruire l'unité du message à partir de la succession des unités significatives qui lui est offerte. Elle opère, non pas avec les monèmes individuels, mais avec les classes de monèmes. (1960, 209-210; partie Compléments, C9-C11).

L'idée sous-jacente et explicitée par ailleurs est que les classes syntaxiques ne peuvent être identiques d'une langue à l'autre. À ce titre, bien que l'existence de classes syntaxiques soit universelle, leur inventaire ne peut être que spécifique à une langue donnée et résulte de l'analyse des données de cette langue sans que les conclusions que l'on en tire puissent être généralisées à une autre langue.

1. La notion de classe syntaxique au sein de la théorie fonctionnaliste

La notion de *classe syntaxique* est donc l'un des fondements majeurs du fonctionnalisme. Le choix d'un terme spécifique différent de celui de *parties du discours* utilisé jusque là, et encore utilisé par certains, est légitimé par le fait que:

Nos classes de monèmes peuvent sembler s'identifier avec ce que l'on appelle les «parties du discours», ce qu'on désigne comme le «nom» est compatible avec le nombre, le «verbe» l'est avec les modalités aspectuelles, l'«adjectif» avec les degrés de comparaison, de telle sorte qu'on retrouve sous ces termes les trois classes dégagées ci-dessus. La raison en est que ceux qui ont, au départ, dégagé la notion de «partie du discours» se fondaient effectivement sur les compatibilités de monèmes de la langue dont ils examinaient la structure. Si nous écartons la notion de «partie du discours» de notre vocabulaire c'est surtout que nous désirons marquer qu'il n'y a pas de «parties du discours» qui préexistent de toute éternité et sont valables pour toute langue». (Martinet: 1985, 108).

1.1. Définition et procédure

Ces positions sont, et c'est à souligner, déjà bien présentes dans les *Éléments de Linguistique Générale et Appliquée* où il est précisé dans la partie «Compléments»:

Ces classes [de monèmes] sont établies en groupant les monèmes de compatibilités identiques, la classe des noms, en français par exemple, comportant les monèmes qui

peuvent être déterminés par des articles, le pluriel, des adjectifs, la classe des verbes groupant ceux qui reçoivent comme déterminants, les monèmes de temps, de modes, les adverbes (1991 [1960], 209).

Jean-Michel Builtes précise que «ce n'est que dans les années 70 que les fonctionnalistes se sont sérieusement mis à la recherche de critères permettant d'identifier les classes significatives *dans une langue donnée*»¹ (Builtes: 1998, 325). En 1979, la publication de la *Grammaire fonctionnelle du français* (Martinet et al.: 1979) constitue l'aboutissement d'une volonté d'appliquer, pour une langue donnée, les critères que sont l'examen des *compatibilités* et l'*exclusion mutuelle*, qui permettent d'établir les regroupements de monèmes au sein de classes syntaxiques². André Martinet y précise d'ailleurs, dans la présentation:

L'invitation à produire une grammaire fonctionnelle du français nous a amenés à confronter un modèle théorique assez formalisé, sous ses apparences réalistes, avec la multitude de faits qui constituent une langue réelle. (1979, IX).

L'établissement des classes syntaxiques repose donc sur deux outils fondamentaux que sont les compatibilités et l'exclusion mutuelle. L'étude des compatibilités consiste à considérer les possibilités relationnelles des unités: si elles se caractérisent par des potentialités relationnelles identiques, c'est-à-dire si elles peuvent déterminer et être déterminées par les mêmes unités, on en déduit qu'elles font partie de la même classe syntaxique, à la condition toutefois qu'elles puissent commuter en un même

¹ Souligné par nous.

² Par la suite, et dans la lignée d'une position initialement adoptée par André Martinet puis abandonnée par celui-ci ensuite (cf. Clairis: 2005a, 47), ont pu être évoqués des critères supplémentaires tels que la possibilité de tenir compte des fonctions pour l'établissement des classes syntaxiques (Fernand Bentolila et Denise François-Geiger). De façon plus consensuelle, la place que l'on doit accorder à l'*imposition de coexistence* en ce domaine (Christos Clairis, 1999) a également été introduite. Par ailleurs des réflexions ont été menées concernant la multiplication des classes que l'application rigoureuse de ces critères peut engendrer et ont conduit à poser les notions complémentaires que sont les *groupes*, constitués de plusieurs classes proches (Clairis, 1984, Martinet et al.: 1979, 50 et son intervention in Clairis (dir.): 2005b, 17) et d'*ensembles*, «regroupement de monèmes et de synthèmes qui résistent à une classification en application stricte des critères de compatibilités et d'exclusion mutuelle.» (Clairis: 2005a, 90).

point de la chaîne (critère de l'exclusion mutuelle). À l'inverse, lorsque des unités présentent des profils différents en termes de compatibilités, il convient de considérer qu'elles appartiennent à des classes différentes.

Comme on le voit, la démarche d'établissement des classes repose en amont sur l'identification des unités significatives (monèmes), que l'on dégage grâce à la notion de commutation³, procédure qui de fait singularise la démarche fonctionnelle par rapport à d'autres méthodes, comme le soulignent Costaouec et Guérin (2007, 45):

La pratique de la commutation rompt avec l'analyse « intuitive » des énoncés, souvent calquée sur les catégories des grammaires et les habitudes de la langue du descripteur : tendance « glossocentrique » à rechercher dans d'autres langues les catégories et les significations de sa propre langue. Ceci ne veut pas dire qu'on puisse se passer de formuler des hypothèses à un moment donné de l'analyse (faire par exemple l'hypothèse que tel segment récurrent a tel signifié, compte tenu des contextes dans lequel il apparaît); cependant c'est bien la commutation qui peut fournir des éléments formels pour valider ou non l'hypothèse.

Cela étant, l'analyse en termes de compatibilités amène à constater que certaines unités ne peuvent jamais ni déterminer ni être déterminées par d'autres unités. Il s'agit d'unités dont le rôle est spécifiquement centré sur la mise en relation de deux autres unités; on peut choisir de les désigner globalement comme des *connecteurs* (Clairis: 2005b, 50; Costaouec & Guérin: 2007, 163), ou bien distinguer parmi elles entre *fonctionnels* et *connecteurs* (Clairis: 1988), selon le type de relation à l'œuvre et utiliser le terme générique de *relateurs* (Builles: 1998).

1.2. Originalité de la démarche

Les outils présentés ci-dessus fondent l'originalité de la démarche qui se distingue ainsi d'autres méthodes telles que:

- celles qui se fondent de façon plus ou moins implicite, sur une catégorisation pré-établie de parties du discours transférables d'une langue à l'autre (que cette catégorisation trouve sa source dans le

³ Pour des précisions sur la technique de l'opération de commutation dans les travaux récents, cf. notamment Feuillard (2003) et Costaouec & Guérin (2007).

«calque» des catégories propres à la langue du descripteur, ou bien dans l'idée qu'il existerait des catégories universelles).

- celles qui ne prennent pas la peine d'expliciter les catégories du discours, fondant leur analyse de fait sur la seule analyse syntagmatique ou sur des critères sémantiques.

On verra, dans ce qui suit, comment cette divergence est loin d'être uniquement une divergence de principe puisque ces postulats entraînent des analyses syntaxiques différentes. On constate, en effet, que le même matériel peut induire une analyse différente, selon que celle-ci repose ou non sur une identification préalable rigoureuse en termes de classes syntaxiques.

On cherchera à montrer la singularité des descriptions fonctionnalistes à travers l'examen du traitement qui est fait, d'une part, de la classe des pronoms personnels en grec et dans les créoles antillais à base française (désormais créoles ABF), et, d'autre part, de celui de la copule dans ces mêmes créoles. Ce faisant, on verra que les divergences qui en découlent entraînent nécessairement une divergence en termes d'analyse syntaxique.

2. Parties du discours ou classes syntaxiques: des inventaires différents en fonction du point de vue; l'exemple de la *personne grammaticale* en contexte possessif

L'un des exemples que l'on peut utiliser pour illustrer le point évoqué précédemment concerne la façon dont est traitée la personne grammaticale⁴ dans les descriptions de langues.

Le traitement de la *personne grammaticale*, en ce qu'il implique, en linguistique générale, différentes problématiques (Faut-il poser un signifiant zéro en cas de non marquage de certaines personnes? Pour les langues où le cas se présente, faut-il regrouper affixes de personnes et unités détachées au sein d'une même classe? Faut-il raisonner en termes d'unités ou de variantes lorsque l'on se trouve face à des segments

⁴ La notion de *personne grammaticale* fait référence à toutes les unités d'une langue donnée, qui ont un lien sémantique avec les personnes de l'interaction verbale, à savoir P1 ou 1SG (le locuteur), P2 ou 2SG (l'interlocuteur), P3 ou 3SG (la personne ou la chose dont on parle), etc.

différents référant à une même personne?, etc.) est source de différences notables au niveau de l'analyse pour une langue donnée selon que l'on choisit ou non d'opérer en adoptant le point de vue d'André Martinet fondé sur l'analyse des compatibilités des unités et non sur d'autres critères tels que les critères sémantiques ou morphologiques. Ces divergences d'analyse se manifestent particulièrement en termes d'inventaire des classes syntaxiques, sachant que, bien entendu, selon les langues, ce qui fait référence à la *personne grammaticale* peut recouvrir une ou plusieurs classes syntaxiques.

On se limitera ici à l'un des aspects de la question à savoir la pertinence de poser ou non, dans une langue donnée, en contexte possessif, une classe de déterminants possessifs distincte de la classe des pronoms personnels et distincte d'une éventuelle classe de pronoms possessifs si la langue en connaît.

En ce qui concerne l'expression de la possession, on constate en effet que dans certaines langues, on distingue des *possessifs* référant à la personne qui possède qui ne se rangent pas dans la classe des pronoms personnels. Ils n'en ont ni les mêmes compatibilités ni le même signifié. C'est le cas par exemple en français.

1)

Je	lis	mon	livre.
1SG	lire	POS.1	livre

L'examen des compatibilités montre que ces deux unités, *je* «1SG» et *mon* «pos.1», bien que renvoyant à la même personne référentielle –le locuteur, appartiennent à deux classes différentes. *Je* «1SG» appartient à un paradigme d'unités qui peuvent déterminer les mêmes unités que les noms (verbes, et par le biais d'un fonctionnel, noms ou pronoms, adjectifs et adverbes). En revanche, *mon* «Pos.1» est une unité qui ne peut jamais être déterminée et qui détermine exclusivement des unités appartenant à la classe des noms. A ce titre, elle partage cette compatibilité unique avec des unités telles que *le / ce / un* et se range donc dans la classe des *déterminants du nom* ou *actualisateurs du nom* selon la terminologie proposée par les auteurs de la GFF (Martinet et al.: 1979, 39). Comme on le voit, si le critère

sémantique et le critère morphologique permettent de distinguer deux unités (signifiant différent pour signifié différent), c'est bien le comportement relationnel de ces deux unités, au regard des autres unités, qui permet de les ranger dans deux classes différentes.

Or, selon le point de vue adopté, les unités référant à la personne grammaticale et particulièrement celles en lien avec l'expression de la possession sont, pour une même langue donnée, susceptibles d'être regroupées, selon le descripteur, au sein d'une même classe syntaxique ou considérées comme appartenant à diverses classes syntaxiques ainsi que le montreront les exemples qui suivent, en créole et en grec.

On notera tout d'abord que le recours au critère sémantique peut à l'évidence gouverner certains choix d'analyse en la matière. La mention, dans certains travaux, de l'existence d'adjectifs ou de déterminants possessifs dans les créoles ABF, haïtien, créole de la Dominique, martiniquais, guadeloupéen principalement, illustre également l'écran que peut représenter la langue du descripteur ou plus généralement l'idée implicite que l'on retrouve plus ou moins les mêmes catégories d'une langue à l'autre, catégories qui préexisteraient à l'analyse.

En ce qui concerne ces créoles, en effet, certaines descriptions consultées mentionnent une classe d'*adjectifs possessifs* (Cerol:1991; Germain: 1983; Pompilus: 1976; Sylvain: 1936), ou de *déterminants possessifs* (Bernabé: 2003) alors que le point de vue adopté ici conduit à poser qu'il n'existe qu'une seule classe syntaxique de personnels dans les créoles cités, dont les unités peuvent entrer en relation avec différentes unités.

A titre d'exemple, la classe des pronoms personnels en créole martiniquais comporte six unités qui sont les suivantes : [mwẽ] «1SG» et sa variante libre, dans le contexte de la fonction sujet [mã]; [u] «2SG» et sa variante contextuelle [w]; [i] «3SG» et ses variantes contextuelles [j] et [li]⁵; [nu] «1PL», [zɛ] «2PL» et [jo] «3PL». Elles peuvent commuter dans tous les contextes lorsqu'elles assument les fonctions sujet (ex. 2), objet (ex. 3) et génitive (ex. 4).

⁵ Les deux variantes citées, pour 2SG et 3SG sont des variantes liées au contexte phonique: lorsque l'unité précédente a pour terminaison une voyelle, [u] «2sg» et [i] «3SG» se présentent respectivement sous les formes [w] et [j]. Après une consonne ou une semi-voyelle, ce sont les formes [u] et [li] qui apparaissent.

- 2) a. [mã ø vini]⁶ b. [u ø vini] c. [i ø vini]
 1SG ACCOM venir 2SG ACCOM venir 3SG ACCOM venir
 «Je suis venu» «Tu es venu» «Il est venu»
- d. [nu ø vini] e. [zɔ t ø vini] f. [jo ø vini]
 4PL ACCOM venir 5PL ACCOM venir 3PL ACCOM venir
 «Nous sommes venus» «Vous êtes venus» «Ils sont venus»
- 3) a. [i ø vini wɛ mwɛ̃] b. [i ø vini wɛ w]
 3SG ACCOM venir voir 1SG 3SG ACCOM venir voir 2SG
 «Il est venu me voir» «Il est venu te voir»
- c. [i ø vini wɛ j] d. [i ø vini wɛ nu]
 3SG ACCOM venir voir 3SG 3SG ACCOM venir voir 1PL
 «Il est venu le voir» «Il est venu nous voir»
- e. [i ø vini wɛ zɔt] f. [i ø vini wɛ jo]
 3SG ACCOM venir voir 2PL 3SG ACCOM venir voir 3PL
 «Il est venu vous voir.» «Il est venu les voir»
- 4) a. [matāt mwɛ̃] b. [matāt u] [matāt li]
 tante 1SG tante 2SG tante 3SG
 «ma tante» «ta tante» «sa tante»
- d. [matāt nu] e. [matāt zɔt] f. [matāt jo]
 tante 1PL tante 2PL tante 3PL
 «notre tante» «votre tante» «leur tante»

Si l'on excepte les variations liées au contexte phonique qui touchent les unités 2SG et 3SG, et la variante libre de 1SG en fonction sujet, on constate que dans ces trois contextes d'apparition, les pronoms personnels se présentent sous une forme identique et que leur signifié demeure stable.

⁶ Les abréviations utilisées dans cet article sont les suivantes: ACCOM: accompli; INACC: inaccompli; IRR: irréalisé; DEF: défini; INDEF: indéfini; PL: pluriel; NEG: négation; COP: copule; FOC: focalisateur.

Dans l'exemple 4) de a. à f., on pourrait être tenté d'identifier un signifié <possession>. Or, au même titre que l'antéposition au verbal du personnel implique l'actualisation⁷ et que sa postposition, «désigne le second participant au procès» on retient ici que c'est le signifié de la fonction génitive (qui correspond, du point de vue du signifiant de la fonction, à la postposition du personnel au nom) qui véhicule la relation sémantique entre les référents du nom et du pronom.

On peut ajouter que les pronoms personnels présentent des compatibilités identiques; ils peuvent actualiser les unités verbales, adjectivales, adverbiales et les noms, peuvent déterminer les verbaux dans le cadre de la fonction objet et les noms dans le cadre de la fonction génitive.

D'autre part, on constate que le personnel lorsqu'il assume la fonction génitive auprès d'un nom a la possibilité de coexister avec un défini.

5)
 [se jif mwē ā]
 PL. enfant 1SG DEF.
 «mes enfants»

On peut exploiter cet exemple à titre d'illustration pour faire observer que les personnels ne peuvent faire partie de la même classe que le défini et l'indéfini. D'une part, ils ne partagent pas les mêmes compatibilités (hors cas spécifiques de transfert de classes, les articles déterminent exclusivement les noms), et d'autre part du fait que ces deux types d'unités ne s'excluent pas mutuellement dans la mesure où ils peuvent apparaître conjointement en détermination d'une même unité, en l'occurrence un nom.

Bien que les pronoms personnels partagent une compatibilité avec les unités de la classe des articles, on voit donc bien que les personnels s'en différencient totalement. Par ailleurs, le fait qu'un même signifiant apparaisse dans des contextes différents ne doit pas nous induire à *réinventer* un signifié différent. Même lorsque un personnel vient en détermination d'un nom, le signifié demeure stable et l'on a donc affaire à une seule et même unité linguistique.

⁷ L'actualisation est conçue comme un type particulier de détermination. Cf. note de bas de page 14, pour plus de précisions.

Les pronoms personnels dans ces créoles forment une unique classe, dont l'une des particularités est qu'ils peuvent être liés à un nom par le biais de la fonction génitive. Ils apparaissent ainsi dans des contextes identiques au nom lorsque celui-ci détermine, par le biais de la fonction génitive, un autre nom (ex.6).

6)
 [se jif dɔkte a]
 PL. enfant docteur DEF.
 «les enfants du docteur »

Dans ces cas, c'est donc bien la fonction génitive qui prend en charge l'expression sémantique de la relation de possession ou d'appartenance. Ainsi cette spécificité les distingue de certaines langues dont les compatibilités du pronom excluent ce type de mise en relation. C'est par exemple le cas du français, où de fait des unités spécifiques apparaissent, les déterminants possessifs, qui font partie de la classe des déterminants du nom, comme mentionné ci-dessus.

Les travaux de Maria Tsigou (1999) remettent également en cause le recours au critère sémantique lorsque l'on se penche sur les unités référant à la personne grammaticale en grec, dans le cadre de l'expression de la possession. Elle pose ainsi qu' :

en isolant une classe des possessifs, on confond leur propre définition avec celle de la fonction syntaxique qu'ils assument et (...) [l'] on s'appuie sur le sens pour identifier une classe syntaxique. (Tsigou: 1999, 33).

En grec, les unités référant à la personne grammaticale se manifestent dans le verbe sous forme de désinences. La relation syntaxique entre le pronom personnel et le noyau qu'il détermine s'effectue par le biais de monèmes casuels, qu'il s'agisse de la fonction sujet (cas nominatif), objet (cas accusatif) ou génitive.

Nous nous intéresserons particulièrement à un paradigme d'unités référant à la personne et qui, en énoncé peuvent être postposées au nom, comme dans l'exemple 7):

7)

[o ka'fe-s **mu** 'krio-s-e] (Tsigou: 1999, 38)⁸
 déf. "café"+nom. p1/gén. "refroidir"+ponct.+pas./p3
 «Mon café s'est refroidi.»

La segmentation de cet exemple montre que Maria Tsigou analyse le segment [mu] comme la forme amalgamée de P1 et du génitif. Outre l'unité [mu], le paradigme invoqué comporte les unités: P1/gén.; [su] P2/gén.; [tu] P3/gén.; [mas] P4/gén.; [sas] P5/gén.et [tus] P6/gén.

Or, comme le signale l'auteure, nombre de grammaires traditionnelles identifient ces unités comme des adjectifs possessifs les rangeant ainsi dans une classe distincte de celle des pronoms personnels, réservant ainsi un traitement différent à ces unités lorsqu'elles sont postposées au nom (ex. 7) ou lorsqu'elles sont antéposées au prédicat verbal (ex. 8).

8)

[mu 'e-ðo-s-e tin efime'riða](Tsigou: 1999, 40)
 p1/gén. pass.+"donner"+ponct.+pass./p.3 déf. "journal"+acc.ø
 «Il/elle m'a donné le journal»

Dans cette optique, ces unités sont considérées comme homonymes, présentant une forme similaire mais un signifié différent; signifié de <P1> par exemple lorsqu'elles actualisent un verbe et signifié <possession 1> lorsqu'elles déterminent un nom. Ce critère sémantique justifie ainsi, aux yeux des partisans d'une telle approche de poser deux classes différentes. Or, l'observation des données de la langue montre que:

le pronom personnel ne change pas d'identité, selon le contexte, pour qu'on puisse l'appeler possessif ou autre. Au contraire, il est toujours identifié comme personnel et il participe à différentes relations syntaxiques dont celle qui s'établit entre lui-même et un nom à travers le génitif (Tsigou: 1999, 39).

⁸ Les abréviations utilisées par l'auteure sont: acc.: accusatif; gén.: génitif; ponct.: ponctuel
 pass.: passé; déf.: défini.

Maria Tsigou précise ainsi que ces unités peuvent soit déterminer un verbe (ex. 8) soit déterminer un nom (ex. 7) et que dans ces deux contextes, les unités ont la même forme.

Dans les deux exemples, c'est le même segment, [mu], qui apparaît. L'auteure estime donc qu'il n'y a aucune justification à considérer qu'il s'agit là d'unités différentes appartenant à deux classes syntaxiques distinctes, puisque d'une part l'identité signifiant/signifié montre à l'évidence qu'il s'agit d'une même unité [mu] et que d'autre part, la commutation du pronom avec un nom (ex. 9) permet de constater la permanence d'un signifié <possession> distinct du pronom et du nom.

9)
 [o ka' fe-s tu pa'pu ' krio-s-e] (Tsigou: 1999, 38)
 déf. "café"+nom déf. grand-père+gén. "refroidir"+ponct.+pas./p3
 «Le café de grand-père s'est refroidi.»

Dans les deux cas (ex. 7 et 9), l'expression de la possession est donc bien véhiculée par le biais de la fonction génitive (dont la marque est amalgamée dans le cas du pronom personnel et affixée dans le cas du nom); [ka'fe] «café» étant déterminé soit par un pronom personnel (P1 dans l'exemple 7) soit par un nom ([pa'pu] «grand-père» dans l'exemple 9).

Ces arguments, auxquels nous souscrivons, l'amènent donc à considérer que pour le grec, il n'y a pas lieu de poser une classe de possessifs distincte de celle des pronoms personnels.

Comme on a pu le constater à travers ces quelques exemples, l'invocation du seul critère sémantique (signifié de la possession) et/ou du seul critère morphologique (signifiant de l'unité considérée), indépendamment de la prise en compte du fonctionnement des unités, peuvent conduire à des divergences d'analyse en terme de classification des unités relatives à la personne grammaticale et exprimant la possession et donc en termes d'inventaire des classes syntaxiques. Or, il convient de réaffirmer que si ces deux critères, sont absolument indispensables dans le cadre de l'identification des unités, seul l'examen des compatibilités peut, à notre sens permettre de statuer sur le fait que certaines unités appartiennent à une même classe ou au contraire se distribuent dans des classes différentes.

3. Classes syntaxiques: divergence d'inventaire/divergence d'analyse. L'exemple de la copule dans les créoles antillais à base lexicale française

Se pencher sur la notion de *copule*, dans les différents créoles, est particulièrement instructif dans le cas qui nous intéresse notamment du fait de la grande variété du traitement qui en est fait dans les travaux relatifs à la question et de l'incidence que l'option d'analyse retenue peut avoir d'un point de vue typologique. Il apparaît ainsi que le fonctionnement différent de la copule dans ces langues par rapport à d'autres langues abondamment décrites, spécifiquement par rapport aux langues européennes dont ils sont en partie issus, peut être source de difficultés en termes d'analyse. L'une des questions majeure liée à la notion de *copule* dans les différents créoles concerne précisément la distribution de ses emplois selon les contextes, distribution qui interroge le lien entre pertinence syntaxique, contextes d'utilisation et classes syntaxiques auxquelles ces unités appartiennent.

Claire Lefèbvre, (1998, 206) parle ainsi de «the mystery of haïtian *sé*» alors que Michel DeGraff (1992, 103), estime «At first glance, the pattern of Haïtian (HA) predicative constructions is puzzling» et que Gabriel Manessy (1995, 137) intitule un paragraphe de son ouvrage «Enigmes créoles: la copule». Daniel Chapuis (2007, 93) signale, quant à lui, à propos du créole de la Dominique «The syntactic status of *sé* remains open: is it a copula or a highlighter? I have judged it a copula on analogy with F *c'est* (but cf. DeGraff, *this volume*, § 13.1)». L'exemple qui conduit Chapuis à s'interroger de la sorte est l'exemple suivant :

Kòkòti sé yon dòktè	(Chapuis: 2007, 85)
Kokoti COP DET doctor	'Kokoti is a doctor'

Par opposition à:

Kòkòti malad	(Chapuis: 2007, 85)
Kokoti sick	'Kokoti is sick'

Les propos de l'auteur amènent à considérer différents aspects relatifs à la question de la copule en créole. D'une part, la suite phonique [se] peut être

considérée au moins sous deux aspects: s'agit-il d'une copule ou d'un outil de mise en valeur? Comme on le voit, le parti pris de Daniel Chapuis, qui souligne la difficulté de trancher, est de considérer qu'il s'agit d'une copule, par analogie avec *c'est* en français.

Nous postulons cependant que l'on ne peut répondre à cette question sans passer en revue les différents contextes d'emploi de cette unité, tout en considérant pour chacun de ces contextes les potentialités relationnelles (compatibilités) que l'unité [se] peut entretenir avec d'autres unités. Dans ce qui suit, on argumentera, sur la base de l'analyse des compatibilités que l'on a affaire à plusieurs unités. (cf. 3.2). Cependant, et préalablement à ceci, et pour répondre à notre problématique concernant le recours nécessaire à la notion de classes syntaxiques, il convient de présenter d'autres analyses divergentes à l'égard de la question de la copule, que nous discutons en déclinant un certain nombre de points.

3.1. Conditions d'emploi de [se] dans le cadre de la relation d'implication réciproque entre deux termes non-verbaux⁹

Contrairement à une opinion qui a pu être véhiculée concernant l'absence de copule dans les différents créoles, l'observation des énoncés cités précédemment conduisent nombre d'auteurs à se questionner plutôt sur les conditions d'emploi de la copule, c'est-à-dire sur ce qui explique sa présence dans certains énoncés, plus que sur son absence (cf. le titre de l'article d'Alain Kihm: 2007, «Pourquoi la copule est-elle visible dans les langues créoles?»). Robert Damoiseau souligne à juste titre:

Dans le cas de la prédication nominale à deux termes, qui, donc, implique la présence d'un sujet, l'emploi de la copule est la règle dans les quatre créoles étudiés [nb : créole martiniquais, guadeloupéen, haïtien et guyanais]. Les cas de non recours à cet instrument de prédication sont certes fréquents, mais liés à des domaines sémantiques spécifiques, ils justifient un traitement particulier. (2007, 24).¹⁰

⁹ Des énoncés tels que *sé an profèsè* «C'est un professeur ou *sé profèsè i profèsè* «Il est vraiment professeur» seront abordés ultérieurement (cf. 3.2 et 3.3), puisque nous postulons qu'il s'agit ici d'unités qui ne peuvent être considérées sur le même plan que [se] COP.

¹⁰ Le terme d'*instrument de prédication* ne sera pas retenu ici. En effet, l'analyse des données montre, pour le créole martiniquais notamment, que toutes les unités ont la

Les contextes d'apparition de [se] dans ce cadre ont été abondamment décrits (cf. notamment, Bernabé: 1983 et 2003; Damoiseau: 1984 et 2007; DeGraff: 1992 et 1998 ; Vinet & Déprèz: 1992; Déprèz: 2003; Gadelii: 2007; Jeannot-Fourcaud: 2003 et 2005). Nous renvoyons donc à ces travaux pour plus de précisions. De façon schématique, les principaux constats que l'on peut faire concernent le fait que lorsque le nom assumant le rôle prédicatif est déterminé par une modalité nominale, la copule doit apparaître (ex. 10a.), alors que lorsque ce n'est pas le cas, la copule n'est pas présente (ex. 10b.). Parallèlement, lorsque le prédicat nominal est déterminé par une modalité nominale, et conjointement par une modalité prédicative, telle que [te] PASSE ou [ke] IRR. (ex. 10c. et 10d.), le monème de négation [pa] (10e) ou une préposition (ex. 10f.), la copule n'est pas requise¹¹. Les exemples, en créole martiniquais, qui suivent illustrent ces différents points.

- | | | |
|-----|-----------------------------------|----------------------------------|
| 10) | a. [ʒoslɛ̃ se ã pyɔfese] | b. [ʒoslɛ̃ pyɔfese] |
| | Jocelyn COP INDEF professeur | Jocelyn professeur |
| | «Jocelyn est un professeur» | «Jocelyn est professeur» |
| | c. [ʒoslɛ̃ te ã pyɔfese] | d. [ʒoslɛ̃ ke ã pyɔfese] |
| | Jocelyn PASSE INDEF professeur | Jocelyn IRR INDEF professeur |
| | «Jocelyn était un professeur» | «Jocelyn sera un professeur» |
| | e. [ʒoslɛ̃ pa ã pyɔfese] | f. [ʒoslɛ̃ epi ã pyɔfese] |
| | Jocelyn NEG. INDEF professeur | Jocelyn avec INDEF professeur |
| | «Jocelyn n'est pas un professeur» | «Jocelyn est avec un professeur» |

possibilité d'assumer le rôle prédicatif sans recours à l'utilisation d'un instrument spécifique leur permettant d'assumer ce rôle. (cf. Jeannot-Fourcaud: 2003 et 2005).

¹¹ Ce type de conditionnement va d'ailleurs à l'encontre des tendances générales, telles qu'elles sont soulignées par Denis Cresseils, lorsqu'il énonce que dans les langues qui connaissent une variation de construction, avec ou sans copule, «l'adjonction d'un verbe-copule est souvent une condition nécessaire pour exprimer les distinctions sémantiques qui, dans la phrase à prédicat verbal, mettent en jeu les variations du mot verbal en temps-aspect-mode.» (2006, 351).

Ce constat a conduit certains auteurs à attribuer un rôle spécifique à la copule sur le plan syntagmatique, celui de *tampon* entre deux syntagmes nominaux (cf. notamment Bernabé: 2000 qui évoque le *rôle démarcatif de la copule*).

Parallèlement, on note que, dans les travaux généralistes portant sur la notion de *copule* ou d'*attribut*, des distinctions sont généralement faites entre différents degrés d'identités entre les termes mis ainsi en relation. Benveniste (1966: 188) évoque différentes *modalités* de l'identité entre deux termes, qui peut être une «équation formelle («Rome est la capitale de l'Italie»), inclusion de classe («le chien est un mammifère»), participation à un ensemble («Pierre est français»), etc.» (Benveniste: 1966, 187). Simon Dik (1983, 131) propose de distinguer entre attribution d'une propriété (*John is clever*), appartenance à une classe (*John is a man*), inclusion dans une classe (*An elephant is an animal*), identité (*John is the man I need*), localisation (*John is in the garden*).

D'autres auteurs, tels que Higgins (1973, cité par Gadelii: 2007, 221) distinguent entre attributs prédicatifs (*Tom is a novelist*), identitaires/équatifs (*The Morning Star is the Evening Star.*), spécificationnel (*The captain of this ship is Joe Smith*) et identificationnel (*That woman is Jane*)¹².

En ce qui concerne les créoles, la majorité des travaux consultés portant majoritairement sur les créoles haïtien, guadeloupéen, martiniquais (mais également guyanais, dans Damoiseau: 2007) distingue deux types de relations sémantiques, faisant référence à une opposition entre équation et prédication (DeGraff: 1992, 106; Gadelii: 2007, 221) ou entre description/situation et identification (Manessy: 1995, 136) ou prédication descriptive et prédication équative (Bernabé: 2000). Robert Damoiseau, relève que:

¹² On peut constater que cette classification, en recourant d'une part à la notion d'attribut *prédicatif* et d'autre part à des notions telles que *spécificationnel* ou *équatif*, met sur un même plan différents niveaux d'analyse, syntaxique et sémantique. Pour notre part, on considère que la relation sémantique s'instaurant entre les deux termes ne présage pas de leur rôle syntaxique.

Dans les quatre créoles étudiés, la copule est obligatoire pour exprimer l'appartenance du sujet à un type : on peut alors parler d'énoncés « typants », le déterminant *an/on/roun/yon* indiquant que le sujet est repéré en tant que constituant de l'ensemble correspondant au type (ici *timanmay/timoun* « enfant »). La prédication se fonde donc sur une inclusion du sujet à l'ensemble. (Damoiseau : 2007, 26).

Effectivement, l'observation de différents énoncés où la copule est requise, dans ces créoles, indique que la relation sémantique instaurée relève de *l'appartenance à une classe* [ʒoslɛ̃ se ã pyofesɛʃ] «Jocelyn est un professeur», de *l'inclusion à une classe* ([ã ʃat se ã bɛt] «Un chat est un animal») ou de *l'identité* ([mwɛ̃ se miʃlin] «Je suis Micheline»). En revanche, dans le cas de *l'attribution d'une propriété ou d'une caractéristique* ([i bɛl] «Il est beau»; [i dɔktɛ] «Il est docteur») ou d'une relation de *localisation* ([i lekɔl] «Il est à l'école»), la copule n'est pas requise.

Dans la littérature sur la copule en créole, l'invocation du facteur sémantique dans l'explication de la présence ou de l'absence de la copule en créole, bute généralement sur les contextes où intervient une modalité prédicative ou la négation. Si les facteurs sémantiques sont évoqués dans une certaine mesure, comme nous l'avons vu ci-dessus, en général d'autres facteurs explicatifs sont avancés pour décrire les énoncés sans copule avec modalité prédicative ou monème de négation («rôle démarcatif» de la copule, pris en charge le cas échéant par d'autres unités, Mery : 1995, Bernabé: 2000; nécessité d'«un élément prédicatif sous la forme d'une copule» lorsque le prédicat est «nominalisé» (par l'article défini ou indéfini ou du fait d'être un nom propre), Alleyne: 1996; la copule comme marqueur prédicatif, rôle que joueraient alors les modalités prédicatives dans un souci d'économie, Damoiseau: 2007, Manessy: 1995, etc.).

Dans le domaine de la variation de construction, d'un point de vue général, on peut retenir à la suite de Gilbert Lazard que:

Le plus souvent les variations [de construction] ne sont pas fortuites: elles se font en corrélation avec des différences dans la signification ou dans l'orientation de la visée communicative. (Lazard, 1985)

Si l'on adhère à ce point de vue, concernant la corrélation entre variation de constructions et aspect sémantique, on pourrait s'étonner que la langue soit corrélée sur ce point dans une certaine mesure à la présence ou l'absence de la copule, mais que certains contextes résistent à une telle mise en relation entre variation de construction et différenciation sémantique.

On fera ici l'hypothèse que si la langue a éprouvé le besoin d'établir une distinction dans les énoncés, rattachés à la situation de communication, entre relation de localisation et d'attribution d'une propriété ou d'une caractéristique, d'une part, et les autres types de relations sémantiques, cette opposition est neutralisée, dans le cas de la dissociation temporelle ou modale et à fortiori dans le cas de la négation. On postule ainsi que le processus de réanalyse de *c'est* français, lors de la phase de stabilisation du créole, et qui a abouti aux contextes d'emploi de la copule décrits ci-dessus, s'est fondé principalement sur une distinction entre les différents types de relations sémantiques, exclusivement opérationnelle en référence à une réalité *hic* et *nunc*. Le fait que la distinction retenue opère dans le cadre de la référence à une réalité *hic* et *nunc* et soit caduque lorsque l'énoncé réfère à une réalité «décalée» peut être considérée comme cohérente avec les conditions socio-historiques dans lesquelles s'est élaboré le créole. On peut, en effet, faire l'hypothèse que la langue s'est élaborée en mettant en avant des processus syntaxiques différents pour rendre compte de données qui n'avaient pas la même pertinence communicative. Ces propositions sont posées à titre d'hypothèses et sont donc présentées comme pistes à discuter et à explorer.

Quoi qu'il soit, les processus évoqués peuvent sans nul doute être rapprochés de la notion d'économie. L'absence de copule dans les cas cités ci-dessus révèle à n'en pas douter l'économie dont les créoles font preuve.

3.2. La suite phonique [se] : une unité à caractère dual ou plusieurs homophones? Le recours aux compatibilités

Si les relations sémantiques impliquées par la présence ou l'absence de la copule sont, en tous les cas chez certains auteurs, globalement cernés, il demeure néanmoins un certain flou en ce qui concerne les relations syntaxiques impliquées lorsque la suite phonique [se] est utilisée. Deux

positions antinomiques se dessinent particulièrement Outre-Atlantique concernant le caractère nominal ou verbal de [se]; mais elles concordent néanmoins sur le fait qu'il s'agit d'une seule unité.

La difficulté inhérente au fait de considérer la suite phoniques [se] comme une seule unité qu'on la considère comme unité nominale (DeGraff) ou verbale (Déprèz) est clairement résumée par Déprèz (2003) lorsqu'elle précise:

The central hurdle on which the above two reviewed analysis seems to have equally stumbled is an attempt to avoid positing for *se* a dual categorical nature. The data clearly reveals that *se* has both nominal aspects and verbal aspects and this can indeed be problematic if *se* had to be categorially classified as either a noun or a verb. (Déprèz 2003:34)

mais également par Gadelii (2007), qui précise que:

Bien que la recherche d'une analyse unifiée de *sé*, comme prédicatif (cf. Déprèz: 2003) ou comme pronominal (cf. DeGraff: 1992), soit une ambition louable, nous trouvons qu'une telle entreprise n'est pas possible. Les deux auteurs constatent d'ailleurs que l'approche verbale rencontre des problèmes quand *sé* est pronominal, et l'analyse nominale a des difficultés à rendre compte du *sé* prédicatif. Nous pensons qu'une analyse unifiée des deux fonctions de *sé* n'est pas souhaitable si elle n'explique pas les données de manière naturelle. Nous supposons que l'expression française *sé* a été réanalysée en créole comme un seul morphème servant deux fonctions: (i) l'une verbale (prédicative) pour rendre possible les phrases copulatives comme *Pyè sé on mons* 'Pierre est un monstre' (...), (ii) l'autre pronominale, où *sé* assume la fonction de sujet comme dans la phrase haïtienne *sé vrè* «C'est vrai». (Gadelii: 2007, 220).

On peut constater que dans ces travaux, sont mis sur le même plan des énoncés tels que *pyè sé on mons* et *sé vrè* ou encore *I sé an profèsè* et *sé an profèsè*. On soutiendra pour notre part, non seulement qu'il ne s'agit pas d'unités lexicales, et ce qu'on les considère comme nominales ou verbales, et également qu'il y a lieu à partir des deux séries d'exemples présentées de considérer que l'on se trouve face à des unités homophones.

En effet, l'analyse des données, selon les critères retenus et exposés dans la partie 1) impose un traitement différentiel de [se] dans ces deux séries

d'exemples. Nous reprenons à titre d'illustration les énoncés [i se ã pyofesɛ] «Il est un professeur» et [se ã pyofesɛ] «C'est un professeur».

En effet, et indépendamment des traductions proposées, on constate que [se] dans [i se ã pyofesɛ] est une unité qui ne peut jamais ni déterminer ni être déterminée par d'autres unités; on considèrera donc qu'il s'agit typiquement d'un connecteur, unité dont le rôle est de mettre en relation d'autres unités. A ce titre sa présence implique la présence de deux autres unités, dans le cadre d'un type de relation sémantique particulier (cf. *supra*), le statut de modalité est donc à écarter.

La confrontation d'énoncés telles que ceux présentés en 10 (a à f) peut laisser supposer que l'on a affaire à deux unités appartenant à la même classe syntaxique, puisqu'en un même point de la chaîne, [se] semblent pouvoir commuter avec [te] PASSE, d'une part mais également avec [ke] IRR. ou encore [pa] NEG. Or, si l'on observe les compatibilités propres à ces unités, on peut constater que [te] et [ke] d'une part mais également [pa] peuvent déterminer des unités telles que les verbaux ([i te/ke/pa mãze] {3SG PASSE/IRR./NEG. manger } «Il avait mangé/mangera/n'a pas mangé»), les adjectivaux ([i te/ke/pa bɛl] {3SG PASSE/IRR./NEG. beau } «Il était/sera/n'est pas beau») ou les noms ([i te/ke/pa pyofesɛ] {3SG PASSE/IRR./NEG. professeur} «Il était/sera/n'est pas professeur). De fait, si [se] semble pouvoir commuter avec les modalités temporelle, modale ou la négation dans le contexte de la prédication nominale, on constate que cette manipulation n'est pas possible dans le cas d'un prédicat verbal, puisque la copule est totalement exclue de l'environnement des verbaux.

Si l'on observe l'autre énoncé présenté, [se ã pyofesɛ], on constate que la suite phonique [se] peut commuter dans ce contexte avec des unités telles que [mi] ou [ni].

- 11) a. [se ã pɥofesɛ]
 c'est INDEF professeur
 «C'est un professeur.»
- b. [mi ã pɥofesɛ]
 voici INDEF professeur
 «Voici un professeur»
- c. [ni ã pɥofesɛ]
 il y a INDEF professeur
 «Il y a un professeur.»

La commutation rend d'ailleurs compte d'une différence de sens et nous permet de poser trois unités, [se], [mi] et [ni], qui ne peuvent déterminer que des unités nominales, dans le cadre de la relation d'actualisation.

[mi] suggère le constat de la présence du référent de l'unité qu'elle actualise.

[ni] (variante ini) marque l'existence réelle du référent de l'unité qu'elle actualise.

[se], selon le contexte, peut marquer le simple constat de la présence du référent, ou bien avoir une valeur de présentation ou d'explicitation. (Jeannot-Fourcaud: 2003).

Ces trois unités appartiennent à la même classe syntaxique, celle des présentatifs, qui fonctionnent différemment, notamment au regard d'un éventuel repérage aspecto-temporel ou modal. On note par exemple que l'unité [mi] ne peut absolument pas coexister avec une modalité prédicative. «Sa valeur en fait un outil qui ne peut être utilisé que dans le cadre strict de la situation de communication et n'est donc pas conciliable avec une quelconque marque de temps, d'aspect ou de mode» (Jeannot-Fourcaud: 2003, 385; cf. également Damoiseau: 2007).

Contrairement à l'analyse faite par certains auteurs, on voit donc que l'on peut opposer l'emploi d'un connecteur spécifique, que l'on peut nommer *copule*, au sens étymologique du terme à une unité de type présentatif et

donc poser deux unités distinctes [se] COP. et [se] «c'est», distincte du point de vue de leur fonctionnement au regard des autres unités en présence au sein d'un énoncé et des relations paradigmatiques qu'elles entretiennent avec les autres unités de la langue, mais également du point de vue du sens qu'elles véhiculent.

3.3. Notions corrélatives et analyses syntaxiques divergentes en rapport avec un point de départ différent.

Le traitement différentiel de la suite phonique [se] a des incidences qui portent sur plusieurs plans, à la fois en termes du nombre de classes existant dans la langue, en termes de classes syntaxiques et fonctions que celle-ci peuvent assumer et enfin, en terme de caractérisation typologique ; trois volets que nous reprenons ci-dessous.

3.3.1. Le nombre et la caractérisation des classes syntaxiques de la langue

Comme énoncé précédemment dans la partie précédente, la démarche fonctionnaliste impose de distinguer au moins deux homonymes de l'unité [se], appartenant à deux classes syntaxiques différentes.

L'une, [se] COP., dont l'utilisation est restreinte à certains contextes sémantiques spécifiques (cf. *supra*), est caractérisée comme étant une copule au sens strict du terme, puisqu'elle est utilisée comme simple outil de mise en relation de deux termes non-verbaux liés dans une relation d'actualisateur à prédicat. A ce titre, et comme nous avons pu le constater, à travers ses emplois, cette unité ne détermine jamais une autre unité, de même qu'elle ne peut être déterminée par aucune autre unité, y compris par les modalités prédicatives de temps, d'aspect ou de mode, puisque précisément sa présence au sein d'un énoncé est systématiquement corrélée à l'absence d'une modalité de ce type. On a donc affaire ici à une copule de type non-verbale, et exclusivement spécialisée dans ce type de connexion.

La seconde unité dégagée, [se] «c'est», bien qu'homophone de [se] COP., s'en distingue fondamentalement. Leurs contextes d'apparition sont totalement différents, de même que leur signifié puisque [se] «c'est»

implique, comme nous l'avons vu, un signifié distinct, dégagé grâce à la commutation avec d'autres unités ([mi] et [ni]; cf. *supra*), qui se présentent dans un contexte identique et font partie de la même classe syntaxique. L'examen des compatibilités de [se] indique qu'il s'agit d'une unité qui peut déterminer des noms, dans le cadre d'un type de détermination spécifique, l'actualisation.

Il y a lieu à ce stade de l'analyse de présenter une troisième unité homophone, [se] FOC. qui apparaît par exemple, dans des énoncés tels que:

12)

[se pɔfɛsɛ i pɔfɛsɛ]

FOC. professeur 3SG professeur

«Il est vraiment professeur» («Pour ce qui est d'être professeur, il est professeur»)

13)

[se ɣi i ɣi]

FOC. riche 3SG riche

«Il est vraiment riche» («Pour ce qui est d'être riche, il est riche»)

14)

[se ʃãte i ka ʃãte]

FOC. chanter 3SG INACC. chanter

«Il chante vraiment.» («Pour ce qui est de chanter, il chante»)

Cette unité se distingue comme on le voit des deux autres, par le signifié qu'elle véhicule, la focalisation de l'unité qu'elle détermine, et par ses compatibilités divergentes; elle peut en effet déterminer toute type d'unités lexicales, noms (12), adjectivaux (13) et verbaux (14), notamment.

L'examen des compatibilités nous permet donc de poser les trois classes syntaxiques suivantes¹³:

¹³ Pour simplifier l'analyse et la présentation, n'apparaissent pas les autres membres de chacune des classes, en particulier, [mi] et [ni] pour la classe des présentatifs, ou encore [pou], pour la classe des focalisateurs.

COPULE	PRESENTATIF	FOCALISATEUR
[se]	[se]	[se]

3.3.2. La notion de sujet

L'un des points d'achoppement relatif à l'analyse de [se] concerne, comme on l'a vu, le fait de statuer sur sa proximité avec la catégorie nominale ou la catégorie verbale. Ainsi, Déprèz (2003), en reprenant certains des arguments utilisés dans Déprèz et Vinet (1992), précise que:

Pre-theoretical support for the view that the Haitian Creole element *se* is a pronominal form rather than a copula can also be found in commonly occurring sentences. First we find sentences such as (10) in which no other potential subject than the *se* itself is apparent. (...) Assuming that a sentence must minimally comprise a subject and a predicate to be well-formed, then the view that *se* in (10) may be the subject is rather compelling, if as Déprèz (1994) has argued, null argumental subjects are not licensed in Haitian Creole. On this view indeed, (10) has a structure comparable to that of (11), which, uncontroversially, contains a pronominal form and is thus rather natural.

Les exemples auxquels elle fait référence sont les suivants:

15)

[ex. 10 selon la numérotation de l'auteur]

a. *Se vrè* (Déprèz, 2003)

It is true

b. *Se pou mwen*

It is for me

16)

[ex. 11 selon la numérotation de l'auteur]

li pati (Déprèz, 2003)

3rdS leave

She left

Le traitement fait de ces exemples peut être remis en question en fonction du point de départ que l'on choisit. En effet, à ne regarder que l'organisation formelle de la phrase, on pourrait considérer, comme le fait Déprèz, que chacun des deux énoncés comporte deux unités dont l'une assume le rôle de prédicat et l'autre nécessairement celui de sujet. Un tel parti pris est fondé sur le postulat que toute phrase doit nécessairement comporter un sujet et un prédicat. Si l'on choisit de partir d'un point de départ différent, tel que celui proposé par Martinet et qui considère que l'énoncé minimal comporte nécessairement un *actualisateur*¹⁴ et un prédicat, l'analyse sera toute différente. En effet, rien n'oblige de fait à voir dans les deux cas une structure similaire. Bien au contraire, on serait tenté de dire que tout oblige à voir dans ces énoncés deux structures différentes. Cette analyse est corroborée par l'examen des classes à laquelle appartiennent ces unités et au comportement syntaxique afférant à ces classes. Ainsi, si les pronoms personnels, en créole et dans bien des langues, sont des classes plurifonctionnelles, susceptibles d'entretenir avec les autres unités de la phrase, différents types de rapport (fonction sujet, objet, et génitive, notamment; cf. *supra*), on constate que le présentatif entretient toujours le même type de rapport avec le prédicat qu'il actualise. Dans les exemples (15) et (16) on a donc affaire à des unités différentes, appartenant respectivement à une classe d'unité unirelationnelle [se] PRES. et l'autre à une classe plurifonctionnelle, [li] 3SG (Jeannot-Fourcaud: 2003, 2005). Du fait de la définition retenue pour la notion de fonction, on doit en déduire que le présentatif ne peut assumer la fonction de sujet, puisqu'il entretient toujours le même type de rapport avec l'unité qu'il détermine¹⁵.

¹⁴ L'actualisateur peut être considéré comme le terme générique qui rend compte de l'*implication réciproque*, c'est-à-dire de la relation entre deux unités qui ne peuvent apparaître et donc fonctionner l'une sans l'autre. A ce titre, le sujet est par excellence un actualisateur, mais le terme d'actualisateur englobe d'autres types d'unités qui actualisent le prédicat lorsque l'on a affaire à un prédicat non-verbal notamment.

¹⁵ «En effet, le terme de fonction restera réservé pour désigner la nature du rapport entre deux unités qui peuvent entretenir entre elles plus d'un type de rapport» (Clairis: 1984).

3.3.3. Opposition verbo-nominale

Les développements précédents nous incitent à conclure que le traitement différentiel autour de la notion de copule a également des incidences en termes typologiques, et notamment en ce qui concerne la question de l'opposition verbo-nominale, comme nous allons le voir.

Si l'on reprend les arguments présentés ci-dessus portant sur la portée de la notion de sujet, on peut dégager certaines implications en lien avec la classe des noms. En effet, en termes de compatibilités, ceux-ci se caractérisent entre autre points par le fait qu'ils peuvent être déterminés, dans le cadre de la relation d'actualisateur à prédicat, par les unités de type unirelationnel que sont les présentatifs (15) de même que par des unités plurifonctionnelles, comme les pronoms (16), toujours dans ce même type de relation. Les verbaux, en revanche ne peuvent être actualisés que par des unités plurifonctionnelles.

Par ailleurs, on peut noter en effet que la notion de visibilité, utilisée par certains dans ce cadre est loin d'être anodine puisqu'elle implique la préexistence d'une copule qui si elle n'est pas visible dans l'énoncé correspond malgré tout à un élément qui se manifeste formellement ou non selon les contextes (Bernabé: 2000, Kihm: 2007, Gadellii: 2007, Valdman, 1978, Manessy, 1995 notamment). Jean Bernabé, par exemple évoque le fait que dans les énoncés où elle n'apparaît pas, «la copule correspond à une forme zéro et non pas à une zéro forme». (2000: 136)

A ce sujet, on suivra la position de Simon Dik (1983: 128), lorsqu'il énonce que:

Here we find an interesting methodological difference between TG and FG¹⁶. Since FG does not allow deletions of specified elements, it strongly favors the solution in which the copula is introduced only in those conditions in which it does, in fact appear.

Et qu'il ajoute ensuite :

¹⁶ TG: *Transformational Grammar*; FG: *Functional Grammar*.

It is in accordance with the fact that absence of the copula is a general property of simplified speech registers (cf. Ferguson (1971). Non-introduction of a copula would seem to better capture this fact than deletion of a deeply specified copula.

Pour en revenir à notre propos, on notera qu'associer l'absence de signifiant, non pas à l'absence d'unité copule mais uniquement à une simple absence formelle, équivaut finalement à poser que les noms en créole ne peuvent jamais entrer dans une structure de prédication sans le recours à un outil spécifique, qu'il soit apparent ou non. On peut mesurer la portée d'un tel postulat en ce qui concerne la réflexion autour de l'opposition verbo-nominale.

Adopter une démarche fonctionnaliste dans le même cadre conduit à l'inverse à postuler que les noms, dans les différents créoles mentionnés peuvent assumer dans certains contextes le rôle prédicatif sans qu'il ne soit besoin d'une quelconque unité pour leur conférer un tel rôle. A ce titre les noms dans ces créoles ont un fonctionnement totalement différent de celui des noms dans des langues à opposition verbo-nominale avérée. Ce constat associé à un examen minutieux des compatibilités des noms, d'une part, et des compatibilités des unités verbales, et également focalisée sur la différenciation entre syntaxe connective et syntaxe nucléaire (Clairis et *al.* 2005c), conduisent à affirmer que ces créoles ne peuvent être classés ni comme langues à opposition verbo-nominale forte, ni comme langue sans opposition verbo-nominale (Jeannot-Fourcaud, 2003). Conformément aux propositions faites de considérer cette question sous le jour de la notion de *polarité* (François-Geiger, 1990 : 118) ou de *mobilité de la borne verbo-nominale* (Hagège, 1982: 72), on postule que les créoles mentionnés se situeraient sur un continuum entre langues à opposition verbo-nominale et langue sans opposition verbo-nominale.

Conclusion

Ces quelques exemples montrent à l'évidence que travailler avec la notion de classes syntaxiques, en se basant sur les outils que cela implique (commutation, compatibilité et exclusion mutuelle) induit des divergences d'analyse qui sont loin d'être anodines. Ces divergences peuvent concerner aussi bien l'identification des unités, que l'inventaire des classes, les

fonctions que les unités peuvent assumer, le contenu des fonctions ou la caractérisation typologique.

Le recours aux compatibilités est dans ce cadre un outil précieux puisque celles-ci peuvent permettre de déterminer que des unités significatives qui se présentent formellement de façon identique sont des unités différentes ([se] dans les créoles antillais à base lexicale française) ou de vérifier que des segments qui paraissent véhiculer un contenu sémantique quelque peu différent relèvent de la même unité (cf. les pronoms personnels en grec et dans différents créoles). Les différenciations d'analyse peuvent également concerner la façon dont sont définies les fonctions (cas de la fonction sujet dans le cas des créoles antillais à base française) et le contenu des fonctions (cas de la fonction génitive dans le cas des pronoms personnels en grec et dans les créoles mentionnés) et de fait avoir une incidence en termes de caractérisation typologique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAMO, EVANGELIA & COSTAOU, DENIS (2010): "Connective Constructions in the World's languages: A Functionalist Approach", *La Linguistique*, 46/1, p. 43-80.
- ALLEYNE, C. MERVYN (1996): *Syntaxe historique créole*. Paris, Karthala-Puc.
- BAPTISTA, MARLYSE (2007): «Étude comparative des phrases copulatives: facteurs de variation et ramifications typologiques», in K. Gadelii & A. Zribi-Hertz (dir.): *Grammaires créoles et grammaire comparative*. Saint-Denis: Presses universitaires de Vincennes, p. 183-208.
- BENVENISTE, EMILE ([1968] 1997): *Problèmes de linguistique générale*. volume 1. Paris, Gallimard.
- BERNABÉ, JEAN (2003): *Précis de syntaxe créole*. Petit-Bourg, Guadeloupe, Ibis Rouge Editions, PUC/GEREC.
- BERNABÉ, JEAN (2000): «Le caractère crucial des phénomènes démarcatifs en créole », *Études créoles*, vol. 10, p. 131-142.
- BERNABÉ, JEAN (1983): *Fondal-natal, Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquai: approche sociolinguistique et syntaxique*. 3 volumes, Paris, L'Harmattan.
- BUILLES, JEAN-MICHEL (1998): *Manuel de Linguistique descriptive, le point de vue fonctionnaliste*. Paris, Nathan.

- CEROL, MARIE-JOSÉE (1991): *Une introduction au créole guadeloupéen*. Pointe-à-Pitre, Edition Jasor.
- CHAPUIS, DANIEL (2007): «Dominican (Creole French), or Kwéyòl», dans (J. HOLM & P. PATRICK) : *Comparative Creole Syntax*. Westminster Creolistics Series 7, 83-100.
- CLAIRIS, CHRISTOS (2005a): *Vers une linguistique inachevée*. Paris, Peeters.
- CLAIRIS, CHRISTOS (dir.) (2005b): *Travaux de syntaxe fonctionnelle*. Paris, L'Harmattan.
- CLAIRIS, CHRISTOS; CHAMOREAU, CLAUDINE; COSTAOUËC, DENIS & GUERIN, FRANÇOISE (dir.) (2005c): *Typologie de la syntaxe connective*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- CLAIRIS, CHRISTOS (1999): «Soulevons le "lièvre"...», *Actes du XXIII^{ème} Colloque International de Linguistique Fonctionnelle, Lugano 1999*, Paris, Université René Descartes, p. 131-134.
- CLAIRIS, CHRISTOS (1988): «Au-delà de la phrase», *Actes du XIV^{ème} Colloque International de Linguistique Fonctionnelle, Elseneur 1987*, Louvain-la-Neuve, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, CILL, 14-1-2, p. 167-170.
- CLAIRIS, CHRISTOS (1984): «Classes, groupes, ensembles», *La Linguistique*, 20/1, p. 3-10.
- COSTAOUËC, DENIS & GUERIN, FRANÇOISE (2007): *Syntaxe fonctionnelle. Théorie et exercices*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- CRESSELS, DENIS (2006): *Syntaxe générale, une introduction typologique*. Londres, Paris, Hermès et Lavoisier, 2 volumes.
- DAMOISEAU, ROBERT (2007): «Autour de la prédication nominale dans les créoles de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et d'Haïti», *La linguistique*, 43/2, p. 19-36.
- DAMOISEAU, ROBERT (1984): *Éléments de grammaire du créole martiniquais*, Hatier Antilles,
- DAMOISEAU, ROBERT (1999): *Éléments de grammaire comparée Français – Créole*. Petit-Bourg, Ibis Rouge Editions.
- DEGRAFF, MICHEL (2007): «Kreyòl ayisyen, or Haitian Creole (Creole French) », dans (J. HOLM & P. PATRICK) : *Comparative Creole Syntax*. Westminster Creolistics Series 7, p. 101-126.
- DEGRAFF, MICHEL (1998): «Nominal Predication in Haitian and in Irish », dans (E. CURTIS, J. LYLE & G. WENSTER) : *Proceedings of the Sixteenth West Coast Conference on Formal Linguistics*, Stanford CA, Center for the Study of Language & Information, p. 113-128.
- DEGRAFF, MICHEL (1992): «The syntax of Predication in Haïtian », *Proceedings of the 22nd Meeting of the North-Eastern Linguistics Society*. GLSA, University of Massachusetts at Amherst, 103-117.

- DEPREZ, VIVIANE (2003): «Haitian Creole *se*: a copula, a pronoun, both or neither? On the double life of a functional projection », dans (D. ADONE): *Recent developments in Creole Studies*. Max Niemeyer Verlag. Tubingen, p. 137-173.
- DIK, SIMON (1983): « Auxiliary and copula be in a functional grammar of English », dans (F. HENY & B. RICHARDS): *Linguistics categories: Auxiliaries and related puzzles*. Dordrecht, Reidel, p. 121-143.
- FERGUSON, CHARLES A. (1971) : « Absence of copula and the notion of simplicity - A Study of Normal Speech, Baby Talk, Foreigner Talk and Pidgins », dans (D. Hymes) : *Pidginization and Creolization of Languages*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 141-150.
- FEUILLARD, COLETTE (2003): «Procédures d'analyse en syntaxe : portée et limite», *La linguistique*, 39/2, p. 31-45.
- FRANÇOIS-GEIGER, DENISE (1990): *A la recherche du sens*. Paris, Peeters.
- GADELII, KARL (2007): «Les phrases copulatives dans les créoles français», dans (K. GADELII & A. ZRIBI-Hertz): *Grammaires créoles et grammaire comparative*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, 209-236.
- GERMAIN, ROBERT (1983): *Grammaire créole*. Paris, L'Harmattan.
- GUERIN, FRANÇOISE (2004): «La personne grammaticale en ingouche», *La linguistique*, Vol. 40/2, 83-101.
- HAGEGE, CLAUDE ([1982] 1990), *La structure des langues*. Paris, PUF.
- JEANNOT-FOURCAUD, BEATRICE (2003): *De l'opposition verbo-nominale en créole martiniquais*. Université René Descartes - Paris 5. Thèse non publiée.
- JEANNOT-FOURCAUD, BEATRICE (2004): «La prédication nominale et l'actualisation en créole martiniquais », dans (C. FEUILLARD): *Créoles – Langages et Politiques linguistiques*, Berne, Peter Lang, p. 83-86.
- JEANNOT-FOURCAUD, BEATRICE (2005): «En créole martiniquais», dans (C. CLAIRIS, C. CHAMOREAU, D. COSTAOUËC & F. GUERIN): *Typologie de la syntaxe connective*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 125-138.
- KIHM, ALAIN (2007): « Etre créole : pourquoi la copule est-elle visible dans les langues créoles? ». dans (K. GADELII & A. ZRIBI-Hertz) : *Grammaires créoles et grammaire comparative*. Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, p. 237-276.
- LAZARD, GILBERT (1985): «Les variations d'actance et leurs corrélats», *Actances*, 1, p. 5-39.
- LEFEBVRE, CLAIRE (1998): *Creole Genesis and the Acquisition of Grammar: The Case of Haitian Creole*. Cambridge, England: Cambridge University Press.
- MANESSY, GABRIEL (1995): *Créoles, pidgins et variétés véhiculaires, Procès et genèse*. Paris, CNRS Editions.
- MARTINET, ANDRÉ (1979): *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris, Didier.
- MARTINET, ANDRÉ (1985): *Syntaxe générale*. Paris, Armand Colin.

- MARTINET, ANDRÉ (1991) (1^{ère} édition 1960): *Eléments de linguistique générale*. Paris, Armand Colin.
- MORGAN, RALEIGH (1981), «Guadeloupean creole pronouns: a study of Expansion in Morphosyntactic Structure », Arnold Highfield & Valdman (éd.), *Historicity and variation in creole studies*, Karoma Publishers, p. 91-103.
- POMPILUS, PRADEL (1976), *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien, Morphologie et syntaxe*, Port-au-Prince, Editions Caraïbes, 192.
- SYLVAIN, SUZANNE ([1936] 1979): *Le créole haïtien, morphologie et syntaxe*. Genève, Slatkine Reprints.
- TSIGOU, MARIA (1999): «Pronoms personnels et pronoms possessifs: une seule classe en grec moderne», *Travaux du SELF VI*, Laboratoire Théorie et description linguistique (THEDEL), Université René Descartes-Paris V, p. 33-45.
- VALDMAN, ALBERT (1978): *Le créole: structure, statut et origine*. Paris, Klincksieck.
- VINET, MARIE-THERESE & DEPRez, VIVIANE (1992): «Une structure prédicative sans copule », *Revue québécoise de linguistique*, 22/1, p. 11-43.